

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1018-00**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1018-00

« *Règlement relatif aux animaux* »

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca.

La date de publication sur le site Internet officiel de la Ville servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la loi.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 octobre 2022



Danielle Chevette, greffière par intérim